

**Marché du carbone des programmes liés de la Californie, de l'Ontario et du Québec – Rapport des soldes des comptes agrégés**

Ce rapport présente le sommaire des droits d'émission détenus par les émetteurs et les participants des programmes liés de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre de la Californie (CA), de l'Ontario (ON) et du Québec (QC). Rappelons que l'Ontario s'est joint au marché lié de la Californie et du Québec le 1er janvier 2018. Les soldes sont présentés par types de droits d'émission (unités d'émission par millésime et crédits compensatoires par type de projet) et sont agrégés pour chaque type de compte. À moins que le gouvernement participant qui délivre le droit d'émission ne soit précisé entre parenthèses, tous les droits d'émission peuvent être mis en circulation par l'un ou l'autre des gouvernements partenaires. Les émetteurs et les participants du marché lié peuvent détenir les comptes suivants : compte général, compte de conformité et compte à usage limité (entités de la Californie seulement). Les comptes des gouvernements participants sont les suivants : électricité renouvelable volontaire (CA); vente aux enchères, mise en circulation et allocation; retrait; invalidation; réserve; intégrité environnementale (QC), provision pour les projets forestiers (CA).

Cette information a été extraite du système de suivi des droits d'émission CITSS (Compliance Instrument Tracking System Service) à midi (HAE) et à 9 h (HAP) le 3 janvier 2018. Cette information est spécifique aux soldes des comptes des émetteurs et des participants inscrits au système CITSS conformément aux règlements de la Californie, de l'Ontario et du Québec. Le rapport inclut tous les droits d'émission mis en circulation dans le marché du carbone lié et présente un sommaire par types de droits d'émission, indépendamment du gouvernement qui a mis en circulation ces droits (par exemple, les soldes des comptes des unités d'émission du millésime 2017 incluent toutes les unités d'émission 2017 délivrées par la Californie, l'Ontario ou le Québec). Les soldes des comptes des entités peuvent contenir des droits d'émission (unités d'émission ou crédits compensatoires) délivrés par tous les gouvernements partenaires. Ce rapport est généralement mis à jour le troisième jour ouvrable de chaque trimestre. Toutefois, certains jours fériés peuvent affectés la date de parution du rapport.

Millésime	Comptes des émetteurs et participants			Comptes des gouvernements participants					Tous les comptes	
	Général	Conformité	Compte à usage limité (CA)	Électricité renouvelable volontaire (CA)	Enchères + mise en circulation + allocation	Retrait *	Invalidation	Réserve	Intégrité environnementale (QC)	Total
2013	3 446 101	738 130	0	74 053	820	179 876 050	0	0	4 846	184 140 000
2014	10 887 776	7 906 137	0	798 500	76 069	161 395 393	0	7 125	0	181 071 000
2015	86 474 731	210 061 967	0	986 250	114 055	143 770 997	0	0	0	441 408 000
2016	120 491 536	210 743 694	0	956 000	84 588 222	10 986 948	0	0	0	427 766 400
2017	218 498 243	277 950 922	0	926 000	51 537 953	523 082	0	0	0	549 436 200
2018	67 441 120	61 883 597	63 265 637	895 750	324 039 392	144 304	0	0	0	517 669 800
2019	12 064 000	0	0	865 750	486 027 950	0	0	0	0	498 957 700
2020	30 984 400	0	0	835 500	448 328 900	0	0	0	0	480 148 800
2021	0	0	0	0	478 354 700	0	0	0	0	478 354 700
2022	0	0	0	0	461 625 300	0	0	0	0	461 625 300
2023	0	0	0	0	444 805 500	0	0	0	0	444 805 500
2024	0	0	0	0	427 876 100	0	0	0	0	427 876 100
2025	0	0	0	0	411 146 700	0	0	0	0	411 146 700
2026	0	0	0	0	394 226 900	0	0	0	0	394 226 900
2027	0	0	0	0	377 398 450	0	0	0	0	377 398 450
2028	0	0	0	0	360 678 650	0	0	0	0	360 678 650
2029	0	0	0	0	343 749 250	0	0	0	0	343 749 250
2030	0	0	0	0	326 929 450	0	0	0	0	326 929 450
Crédits pour réduction hâtive (QC)	50 531	38 818	0	0	0	1 950 677	0	0	0	2 040 026
Unités d'émission de la réserve du ministre	401 717	424 960	0	0	104 784 200	0	0	187 570 223	0	293 181 100
<b>Unités d'émission – sous-total</b>	<b>550 740 155</b>	<b>769 748 225</b>	<b>63 265 637</b>	<b>6 337 803</b>	<b>5 526 288 561</b>	<b>498 647 451</b>	<b>0</b>	<b>187 577 348</b>	<b>4 846</b>	<b>7 602 610 026</b>
<b>Californie - crédits compensatoires</b>										
Projets de foresterie (États-Unis) *	30 857 664	5 289 473	0	0	107 992	16 232 996	0	0	0	52 488 125
Projets de foresterie urbaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Projets de substances appauvrissant la couche d'ozone	4 347 331	2 001 373	0	0	33 184	9 429 192	88 955	0	0	15 900 035
Projets de fosse à lisier	1 692 429	669 115	0	0	54 914	1 749 787	0	0	0	4 166 245
Projets de capture de méthane issu d'une mine	1 827 267	245 096	0	0	0	2 805 735	0	0	0	4 878 098
Projet de culture de riz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Québec - crédits compensatoires</b>										
Destruction de SACO	474 764	0	0	0	0	0	0	0	9 689	484 453
Lieux d'enfouissement - Destruction du CH4	77 145	0	0	0	0	0	0	0	2 395	79 540
<b>Crédits compensatoires – sous-total</b>	<b>39 276 600</b>	<b>8 205 057</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>196 090</b>	<b>30 217 710</b>	<b>88 955</b>	<b>0</b>	<b>12 084</b>	<b>77 996 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>590 016 755</b>	<b>777 953 282</b>	<b>63 265 637</b>	<b>6 337 803</b>	<b>5 526 484 651</b>	<b>528 865 161</b>	<b>88 955</b>	<b>187 577 348</b>	<b>16 930</b>	<b>7 680 606 522</b>

Note: Le budget d'unités d'émission de la Californie pour la période post-2020 reflète la plus récente révision réglementaire approuvée par le California Air Resources Board (CARB), entrée en vigueur le 1er octobre 2017. Conformément à la loi AB 398 (AB 398; Chapitre 135, Statuts de 2017), le CARB doit conduire une évaluation des budgets d'unités d'émission de la Californie dans le cadre de la prochaine ronde de modifications réglementaires, afin de déterminer si des changements sont nécessaires. En vertu de la résolution 17-21 du conseil d'administration du CARB prise lors de l'adoption des amendements réglementaires entrés en vigueur le 1er octobre 2017, le conseil d'administration du CARB a instruit le chef de la direction du CARB d'initier un processus de modification réglementaire visant à mettre en place les exigences établies par la loi AB 398. Le 12 octobre 2017, le CARB débutait ce processus de modification réglementaire.

\* Le transfert volontaire de droits d'émission vers les comptes de retrait des gouvernements est permanent et ne contribue pas à satisfaire à une obligation de conformité d'un émetteur.  
+ Il y a également 9 854 044 crédits compensatoires provenant du protocole Projets de foresterie (États-Unis) dans le compte provisionnel pour les projets forestiers (Californie seulement).